DELIBERATION N° 12

Les Roches – Budget Primitif 2014

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :35
Nombre de votants :32

LE 22 JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 janvier 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°1 à la question n°6), Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (de la question n°6 à la question n°70), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la question n°15), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane, Mme COTTARD Françoise, M. BOUDIER Jacques (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël (de la question n°16 à la question n°70).

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian (de la question n°7 à la question n°70), Mme LEGRAND Vérane à Mme EMO Céline, Mme COTTARD Françoise à M. BREBION Bernard, M. BOUDIER Jacques à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à la question n°5), Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric, M. PAJOT Mickaël à M. DUTHUIT Michel (de la question n°16 à la question n°70).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

…/…

Vu :

- le Code général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2014

Considérant :

- l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du Centre Les Roches en date du 10 décembre 2013,
- l'avis de la commission n° 1 du 13 janvier 2014

Mme Céline EMO, Conseillère Municipale Déléguée, propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2014 du Centre les Roches qui se décompose de la façon suivante :

Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	138 580,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses	275 430,00
Charges de personnel et frais assimilés	181 102,00	Dotations et participations	46 500,00
Charges financières		Autres produits de gestion courante	100,00
Charges exceptionnelles	400,00	Résultat de fonctionnement reporté	
Total des dépenses réelles	**320 082,00**	**Total des recettes réelles**	**322 030,00**

Opérations d'ordre

Virement à la section d'investissement			
Dotations aux amortissements	1 948,00		
Total des dépenses d'ordre	1 948,00	Total des recettes d'ordres	0,00

TOTAL GENERAL	**322 030,00**	**TOTAL GENERAL**	**322 030,00**

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	1 948,00	Résultat d'investissement reporté	0,00
Total des dépenses réelles	**1 948,00**	**Total des recettes réelles**	**0,00**

Opérations d'ordre

		Virement de la section de fonctionnement	0,00
		Amortissement des immobilisations	1 948,00
Total des dépenses d'ordre	**0**	**Total des recettes d'ordres**	**1 948,00**
TOTAL GENERAL	**1 948,00**	**TOTAL GENERAL**	**1 948,00**

☞Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le Budget Primitif 2014 du Centre « Les Roches » par :

- **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts », M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant**

- **7 «abstentions» : Groupe Dieppe Ensemble, M. Patrick HOORNAERT – Conseiller centriste, Mme Danièle THETIOT – Conseillère indépendante.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire